

21.10.2014 - 13:49 Uhr

## Vidéo sur les instruments de réglage du deuxième pilier

Zürich (ots) -

A l'aide d'une vidéo, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) démontre la nécessité de réformer la prévoyance vieillesse. Les différentes possibilités d'action dans le deuxième pilier sont illustrées au moyen d'écrous.

Plus les rendements obtenus seront faibles et plus l'espérance de vie augmentera, plus il sera difficile de financer les rentes du deuxième pilier. La vidéo explique de manière impressionnante et aisément compréhensible quels sont les tenants et les aboutissants du problème et les différentes façons possibles de serrer les vis pour y remédier.

De plus, elle explique l'importance de l'épargne collective, le phénomène du subventionnement croisé des rentiers par le biais des cotisations de la population active, indésirable et étranger au système, et les raisons qui plaident pour une baisse du taux de conversion.

L'ASIP, association regroupant les caisses de pension gérées selon le principe de parité, exige enfin des efforts communs en faveur de la réforme qui s'annonce. «Nous ne pouvons pas nous permettre un échec de cette réforme, car si elle n'aboutit pas maintenant, des mesures encore plus draconiennes seront nécessaires la prochaine fois pour rétablir l'équilibre du système», souligne le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad.

La vidéo peut être visionnée sur le canal YouTube du site avec-nous-pour-nous, créé à l'initiative de l'ASIP:

<http://www.youtube.com/mitunsfueruns>

<https://www.youtube.com/watch?v=CgmhDuduDil>

Responsable: Association suisse des institutions de prévoyance  
(ASIP)

Conception: business campaigning Switzerland GmbH

Réalisation: 4-FILMS GMBH

Contact:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP

Téléphone +41 43 243 74 15

E-mail [konrad@asip.ch](mailto:konrad@asip.ch)

<http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog>

<http://www.facebook.com/mitunsfueruns>

<http://twitter.com/pensionskassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100763229> abgerufen werden.